

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 698****7 juillet 2004****SOMMAIRE**

Abfin Holding S.A., Luxembourg .....	33494	Bascharage .....	33471
Abfin Holding S.A., Luxembourg .....	33494	Euronav Luxembourg S.A., Luxembourg .....	33500
Adeux, S.à r.l., Luxembourg .....	33486	Fiduciaire Bovy Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	33475
AIBC Investcorp Holdings S.A., Luxembourg .....	33488	Fiduciaire Centrale S.A., Luxembourg .....	33499
AIBC Investcorp Holdings S.A., Luxembourg .....	33488	Fiduciaire Centrale Salaires et Social S.A., Luxembourg .....	33477
Annarita, S.à r.l., Luxembourg .....	33476	Fontralux, S.à r.l., Junglinster .....	33499
Avery Dennison Management KGaA, Rodange .....	33461	Holding Partecipazioni Elettroniche S.A. (H.D.P.E.), Luxembourg .....	33458
Belvaux Holding S.A. ....	33488	Honeycomb Technologies S.A., Luxembourg .....	33485
Bertschi Luxembourg, S.à r.l., Bascharage .....	33502	Hoxter S.A., Luxembourg .....	33497
Black and White, S.à r.l., Mersch .....	33499	Hoxter S.A., Luxembourg .....	33497
Black and White, S.à r.l., Mersch .....	33499	Immobilière Espace Kirchberg A S.A., Luxembourg .....	33503
Breif S.A., Luxembourg .....	33471	Immobilière Espace Kirchberg C S.A., Luxembourg .....	33502
Café Cimo, S.à r.l., Luxembourg .....	33503	Immobilière Espace Kirchberg D S.A., Luxembourg .....	33483
Café Cimo, S.à r.l., Luxembourg .....	33503	Immobilière In der Ronnwies, S.à r.l., Differdange .....	33475
Callas Dudelange S.A., Dudelange .....	33495	INDUPLAN, S.à r.l., Industrial Handels- und Planungsgesellschaft, Bergem .....	33483
Calumite S.A., Esch-sur-Alzette .....	33491	INDUPLAN, S.à r.l., Industrial Handels- und Planungsgesellschaft, Bergem .....	33484
Carrelages Lehnert, S.à r.l., Schengen .....	33501	Inland Shipping S.A., Luxembourg .....	33494
Cendar S.A.H., Luxembourg .....	33496	Investcorp Capital S.A., Luxembourg .....	33489
Cendar S.A.H., Luxembourg .....	33496	Investcorp Capital S.A., Luxembourg .....	33489
Cendar S.A.H., Luxembourg .....	33496	Laminoir de Dudelange S.A., Dudelange .....	33458
Central Rest Stop, S.à r.l., Pétange .....	33498	Linie Holding S.A., Luxembourg .....	33502
Centrale Informatique S.A., Luxembourg .....	33477	Logos Inc., S.à r.l., Alzingen .....	33502
Chrisaro, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	33478	Lombarda Advisory S.A., Luxembourg .....	33460
Cleome Index, Sicav, Luxembourg .....	33468	Lombarda Advisory S.A., Luxembourg .....	33460
Cobasol, S.à r.l., Bascharage .....	33501	Lovanium S.A., Luxembourg .....	33480
Compagnie d'Etude et de Conseil Luxembourg S.A., Luxembourg .....	33487	Lugh Investment, S.à r.l., Leudelange .....	33500
Corolle Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	33459	Lunas S.A., Luxembourg .....	33492
Corolle Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	33460	Lunas S.A., Luxembourg .....	33493
DANS Europe A.G., Echternach .....	33469	Lux-Audit S.A., Luxembourg .....	33500
DANS Europe S.A., Echternach .....	33470	Lux. Business Consultants S.A., Luxembourg .....	33477
Dépôt Mangan et Krack, S.à r.l., Schouweiler .....	33495	Mangalor Holding S.A., Luxembourg .....	33504
Dépôt Mangan et Krack, S.à r.l., Schouweiler .....	33495		
Dudinka Holding S.A., Luxembourg .....	33503		
Ecogest S.A., Luxembourg .....	33476		
Edelmetalle Luxembourg AG, Wasserbillig .....	33491		
Edelmetalle Luxembourg AG, Wasserbillig .....	33491		
Eich Gestion S.A., Luxembourg .....	33476		
Eich Gestion S.A., Luxembourg .....	33477		
Entreprise de Transports Micolino et Fils, S.à r.l.,			

Martin Holding S.A., Luxembourg	33493	Société Internationale de Recherches Techniques (SIRTEC) S.A.H., Luxembourg	33504
Martin Holding S.A., Luxembourg	33493	Solpar S.A., Luxembourg	33502
Michelle Participations Mobilières S.A., Luxembourg	33504	(La) Toscana, S.à r.l., Foetz	33500
Monapa Holding S.A.	33494	TQ3 Travel Solutions Luxembourg S.A., Luxembourg	33483
Nomis SCI, Mamer	33478	Trufidee S.A., Luxembourg	33497
Oracle Immobilien Luxemburg A.G., Luxembourg	33480	Truflux S.A., Luxembourg	33496
Philimonte S.A., Luxembourg	33458	Truth Tech Holding S.A.	33492
Pinguin Finance, GmbH, Luxembourg	33481	Turest Holding S.A., Luxembourg	33500
Porteur S.A., Luxembourg	33475	UBS Emerging Economies Fund Management Company S.A., Luxembourg	33470
Pos Invest, S.à r.l., Luxembourg	33498	UBS Equity Fund Management Company S.A., Luxembourg	33470
R.De Lorenzi et Fils, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	33478	UBS Focused Fund Management Company S.A., Luxembourg	33499
Red Store, S.à r.l., Bettembourg	33501	UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	33498
Restaurant La Dorada, S.à r.l., Strassen	33498	Vincent Zappone Promotions Immobilières S.A., Dudelange	33495
Royal Appliance Luxembourg Holding S.A.H., Luxembourg	33471	Vitale Holding S.A., Luxembourg	33504
Schraiberei Conrardy Succ. Jacques & Thorn, S.à r.l., Mondercange	33503		
Scie-Trading & Engineering, GmbH, Remich	33481		
SES Astra S.A., Betzdorf	33489		
SES Astra S.A., Betzdorf	33490		
Société Internationale de Recherches Techniques (SIRTEC) S.A.H., Luxembourg	33501		

**HOLDING PARTECIPAZIONI ELETTRONICHE S.A. (H.D.P.E.), Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 77.690.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 mai 2004.

HOLDING PARTECIPAZIONI ELETTRONICHE S.A. (H.D.P.E.)

Signatures

Administrateurs

(039276.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**PHILIMONTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 50.652.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039470.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**LAMINOIR DE DUDELANGE, Société Anonyme.**

Siège social: L-3475 Dudelange, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 41.984.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004*

ad 1) Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide que la société poursuivra ses activités malgré la perte de plus de 75% du capital social.

Pour extrait conforme

H. Vergote

Président

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03056. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039264.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**COROLLE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 98.425.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GESTADOR S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 18.014,

ici représentée par Mademoiselle Carole Cois, assistante juridique, demeurant à Hautcharage, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 avril 2004, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société COROLLE HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.425, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1- L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de onze mille cinq cents euros (EUR 11.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) par la création de quatre cent soixante (460) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Souscription et libération*

Les quatre cent soixante (460) parts sociales sont entièrement souscrites par l'associée unique la société anonyme GESTADOR S.A.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de onze mille cinq cents euros (EUR 11.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

2- L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) représenté par neuf cent soixante (960) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

*Evaluation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, à la somme de EUR 800,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais déclare qu'à la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en français suivi d'une version anglaise. A la demande des mêmes parties, la version française fera foi en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction en anglais:**

In the year two thousand four, on the twenty-ninth of April.

Before Maître Frank Baden, notary with residence in Luxembourg.

There appeared:

GESTADOR S.A., a société anonyme having its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, registered in the trade register of Luxembourg under number B 18.014,

here represented by Miss Carole Cois, legal assistant, residing in Hautcharage, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on April 21, 2004, which proxy will remain attached to the present deed.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of COROLLE HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, registered in the trade register of Luxembourg under number B 98.425, has required the undersigned notary to state as follows:

1- The sole shareholder resolves to increase the capital of the Company by eleven thousand five hundred euros (EUR 11,500.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) up to twenty-four thousand euros (EUR 24,000.-) by the issue of four hundred and sixty (460) new shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

*Subscription and payment*

The four hundred and sixty (460) new shares are all subscribed by the sole shareholder the company GESTADOR S.A.

All the shares have been fully paid up by the subscriber in cash, so that the amount of eleven thousand five hundred euros (EUR 11,500.-) has been put at the free disposal of the Corporation, as has been evidenced to the undersigned notary.

2- The sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation which will have the following wording:

«The corporate capital of the Company is set at twenty-four thousand euros (EUR 24,000.-) represented by nine hundred and sixty (960) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of this general meeting, are estimated at EUR 800.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the appearer and in case of divergencies between the English and the French texts, the French text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.  
Signé: C. Cois, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, vol. 21CS, fol. 9, case 7. – Reçu 115 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

F. Baden.

(039008.3/200/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**COROLLE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 98.425.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039010.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**LOMBARDA ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 81.255.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2003 enregistrés à Luxembourg le 26 avril 2004 référence LSO-AP04251, ont été déposés dans le dossier de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

J. Delvaux

(039182.3/208/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**LOMBARDA ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 81.255.

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 15 avril 2004, au siège social à Luxembourg, que:

- L'Assemblée constate que le conseil d'administration a été nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007. Il se compose comme suit:

- 1) M. Luciano Massa, demeurant à Brescia, 62 Via Cefalonia (I)
- 2) M. Massimo Amato, demeurant à L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri,
- 3) M. Riccardo Barbarini, demeurant à Brescia, 62 Via Cefalonia (I)
- 4) M. Alex Schmitt, demeurant à 44, rue de la Vallée, L-2015 Luxembourg.

- L'assemblée prend acte de la désignation de PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, réviseur d'entreprises, avec siège social au 400, route d'Esch, à L-1417 Luxembourg, comme commissaire, son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2005.

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2003 et donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(039185.3/208/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**AVERY DENNISON MANAGEMENT KGaA, Société en commandite par actions.**

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.

R. C. Luxembourg B 100.699.

**STATUTES**

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth of April, at 4.00 p.m.  
Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. AVERY DENNISON GROUP DANMARK ApS, a company incorporated and governed by the laws of Denmark, with registered address at Baldersbuen 61-63, DK 2640 Hedehusene, Denmark, registered with the Erhvervs-og Selskabsstyrelsen in Copenhagen, Denmark, under number 26363780, (hereafter «Avery Dennison Danmark»)

duly represented by Mrs Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 April 2004.

2. AVERY DENNISON HOLDING & FINANCE THE NETHERLANDS BV, a limited company incorporated and governed by the laws of the Netherlands, with registered address at Lammenschansweg 140, 2321 JX Leiden, the Netherlands, registered under Foreign Registration Number 28092469, (hereafter «Avery Dennison Holding»)

duly represented by Mrs Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 April 2004.

3. AVERY DENNISON MANAGEMENT, GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered address at Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 99.412, (hereafter «Avery Dennison Management»),

duly represented by Mrs Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 April 2004.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their here-above stated capacities, have drawn up the following articles of association of a Kommanditgesellschaft auf Aktien, which they declare organised as follows:

**A. Name - Duration - Purpose - Registered Office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a Kommanditgesellschaft auf Aktien, under the name of AVERY DENNISON MANAGEMENT KGaA.

**Art. 2.** The company is established for an unlimited period of time.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Rodange. Within the same municipality, the registered office of the company may be transferred by resolution of the manager. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager.

**Art. 5.** The general partner of the company (Komplementär) is liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the general partner), shall refrain from acting on behalf of the company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the company.

**B. Share Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company has a subscribed capital of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) consisting of one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each.

The authorised capital is fixed at three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) consisting of two hundred forty thousand (240,000) shares with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of association, the manager is hereby authorised to issue shares, being, at the option of the manager, ordinary shares, preferred shares or shares of any class which may be issued by the company, and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 7.** The shares of the company are in registered form.

A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by the manager upon request of the relevant shareholder.

The company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the company. The company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the company.

### C. General Meetings of Shareholders

**Art. 8.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

The general meeting is convened by the manager or the Supervisory Board.

It may also be convened by request of shareholders representing at least twenty per cent (20%) of the company's share capital.

**Art. 9.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of the month of May of each year at 11.30 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by simple majority vote of the votes present or represented at the general meeting.

The manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

### D. Management

**Art. 10.** The company shall be managed by AVERY DENNISON MANAGEMENT, GmbH in its capacity as general partner (Komplementär) and manager of the company. The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the company.

**Art. 11.** The manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's object. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board fall within the powers of the manager.

**Art. 12.** The company is validly bound vis-à-vis third parties by the sole signature of the manager, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the manager for specific transactions.

**Art. 13.** In the event of legal incapacity, liquidation, or other permanent situation preventing the manager from acting as manager of the company, the company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of these Articles. Failing such appointment, the company shall be dissolved and liquidated.

**Art. 14.** The appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the manager.

### E. Supervisory Board

**Art. 15.** The business of the company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board composed of not less than three members, who need not be shareholders. For the carrying out of its supervisory duties, the supervisory board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

**Art. 16.** The members of the supervisory board shall be elected by the general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and shall hold office until their successors are elected. The members of the supervisory board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

**Art. 17.** In the event of the total number of members of the supervisory board falling below three or below one half of the number of members determined by the general meeting of shareholders, the manager shall forthwith convene a shareholders' meeting in order to fill such vacancies. If one or more members of the supervisory board are temporarily prevented from attending meetings of the said board, the remaining members may appoint a person chosen from within the shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

**Art. 18.** The supervisory board shall meet at the place in Luxembourg as indicated in the notice of meeting. The supervisory board will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the supervisory board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the supervisory board.

The supervisory board shall be convened by its chairman or by the manager. A meeting of the board must be convened if any of its members so requests.

The chairman of the supervisory board will preside at all meetings of such board, but in his absence the supervisory board will appoint another member of the supervisory board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notice of any meeting of the supervisory board shall be given by letter, by fax or by electronic mail (without electronic signature) to all its members at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting, except in the case of emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of the meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. The notice may be waived by the consent in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the supervisory board.

Any member of the supervisory board may act at any meeting of the supervisory board by appointing another member as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

The supervisory board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions are taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

Resolutions of the supervisory board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

The supervisory board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Any member of the supervisory board may participate in any meeting of the supervisory board by means of a conference call or by any similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The member(s) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The company shall indemnify, to the greatest extent permitted by law, any member of the supervisory board and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit, or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the supervisory board of the company. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

The company shall pay the expenses incurred by any person indemnifiable hereunder in connection with any proceeding in advance of the final disposition, so long as the company receives a written and legally binding undertaking by such person to repay the full amount advanced if there is a final determination that such person is not entitled to indemnification. The termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not of itself, create a presumption that the indemnifiable person did not satisfy the standard of conduct entitling him or her to indemnification hereunder. The company shall make a cash payment to such indemnifiable person equal to the full amount incurred by such person and to be indemnified promptly upon notification of an obligation to indemnify from the indemnifiable person supported by such information as the company shall reasonably require.

#### **F. Financial Year - Profits**

**Art. 19.** The accounting year of the company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

**Art. 20.** From the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by the manager by observing the terms and conditions provided for by law.

#### **G. Liquidation**

**Art. 21.** In the event of dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **H. Amendment of the Articles of Incorporation**

**Art. 22.** These articles of incorporation may be amended from time to time by the general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, without the approval of the manager.

### I. Final Clause - Applicable Law

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

#### *Transitional Provisions*

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on 31 December 2004.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2005.

#### *Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

- 1) AVERY DENNISON GROUP DANMARK ApS, prenamed  
paid EUR 124,997.50 in subscription for 99,998 shares;
- 2) AVERY DENNISON HOLDING & FINANCE THE NETHERLANDS BV, prenamed,  
paid EUR 1.25 in subscription for 1 share.
- 3) AVERY DENNISON MANAGEMENT GmbH, prenamed  
paid EUR 1.25 in subscription for 1 share.

Total: EUR 125,000.- paid for 100,000 shares.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) is as of now available to the company, as it has been proved to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

#### *General Meeting of Shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of managers is fixed at one (1) and the number of members of the supervisory board at three (3).
2. AVERY DENNISON MANAGEMENT, GmbH, prenamed, is appointed sole manager of the company with immediate effect.
3. The following persons are appointed members of the supervisory board of the company:
  - a) Alida van Leeuwen, Counsel Europe, residing in Bakhuis Roozenboomstraat 24, 2313 RD Leiden, the Netherlands, born on 29 December 1947 in Voorschoten, The Netherlands.
  - b) Karyn Rodriguez, Treasurer, residing in 750, Hastings Ranch Drive, Pasadena, California 91107, United States of America, born on 31 August 1959 in Glen Cove, New York, United States of America.
  - c) Richard P. Randall, Assistant General Counsel, residing in 150, North Orange Grove Boulevard, Pasadena, California 91103, United States of America, born on 15 November 1947 in Virginia, United States of America.
4. The address of the company is set at Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand Duchy of Luxembourg.
5. The term of office of the members of the supervisory board shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2009 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:**

Im Jahre zweitausendundvier, den sechszwanzigsten April, um 16.00 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg,

Sind erschienen:

1. AVERY DENNISON GROUP DANMARK ApS, eine Gesellschaft gegründet nach dem Recht von Dänemark, mit Sitz in Baldersbuen 61-63, DK 2640 Hedehusene, Dänemark, einregistriert beim Erhvervs-og Selskabsstyrelsen in Kopenhagen, Danmark, unter Nummer 26363780, (hiernach «Avery Dennison Danmark»)

vertreten durch Frau Florence Bal, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 23. April 2004.

2. AVERY DENNISON HOLDING & FINANCE THE NETHERLANDS BV, eine Aktiengesellschaft gegründet nach dem Recht der Niederlande, mit Sitz in Lammenschansweg 140, 2321 JX Leiden, Niederlande, eingetragen unter Registrierungsnummer, (hiernach «Avery Dennison Holding»)



vertreten durch Frau Florence Bal, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 23. April 2004.

3. AVERY DENNISON MANAGEMENT, GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in Zone Industrielle P.E.D., B 99412 Rodange, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter Nummer B 99.412 (hiernach «Avery Dennison Management»),

vertreten durch Frau Florence Bal, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt am 23. April 2004.

Die Vollmachten werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Kommanditgesellschaft auf Aktien, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

#### **A. Name - Sitz - Dauer - Zweck**

**Art. 1.** Es besteht eine zwischen den Zeichnern sowie allen zukünftigen Inhaber der in dieser Satzung ausgestellten Aktien eine Kommanditgesellschaft auf Aktien, die die Bezeichnung AVERY DENNISON MANAGEMENT KGaA führt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften, sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Rodange. Die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde erfolgt durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers. Durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers können auch jederzeit Filialen oder Geschäftsstellen, sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, gegründet werden.

**Art. 5.** Der Komplementär haftet für alle Schulden, die nicht aus den Gütern der Gesellschaft beglichen werden können. Die anderen Aktionäre (zum Ausschluss jedes Zweifels, ausschließlich des Komplementärs) sollen jede Handlung im Namen der Gesellschaft, in jeder Art und Funktion unterlassen, außer durch Ausübung Ihrer Rechte als Aktionäre bei Hauptversammlungen. Die Kommanditäre haften nur mit ihrer Kapitaleinlage.

#### **B. Kapital - Aktien**

**Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einhundertfünfundzwanzigttausend Euro (EUR 125.000,-) und ist in einhunderttausend (100.000) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) eingeteilt.

Das genehmigte Aktienkapital beträgt dreihunderttausend Euro (EUR 300.000,-) und ist in zweihundertvierzigtausend (240.000) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) pro Aktie eingeteilt.

Während einer Dauer von fünf Jahren ab Veröffentlichung dieser Satzung, ist der Geschäftsführer der Gesellschaft ermächtigt Aktien auszugeben oder Optionen zur Zeichnung von Aktien der Gesellschaft zu erteilen, zugunsten solcher Personen und zu solchen Bedingungen wie dies der Geschäftsführer für geeignet hält. Der Geschäftsführer kann dabei bestimmen ob er gewöhnliche Aktien, bevorzugte Aktien oder Aktien von verschiedenen Klassen, falls solche vorhanden sind, ausgeben wird. Der Geschäftsführer ist in diesem Zusammenhang insbesondere berechtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den bisherigen Aktionären Vorzugsrechte einzuräumen.

Das gezeichnete und das genehmigte Aktienkapital der Gesellschaft können durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, entsprechend den gesetzlichen Erfordernissen für Satzungsänderungen, erhöht oder herabgesetzt werden. Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und nach den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

**Art. 7.** Die Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien.

Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Namensaktien geführt, welches jedem Aktionär zur Einsicht offen steht. Dieses Register enthält alle Angaben, welche von Artikel 39 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften bestimmend, wie abgeändert, vorgesehen sind. Das Eigentum an Namensaktien wird durch die Eintragung in dieses Register festgestellt. Auf Anfrage des entsprechenden Aktionärs, werden Aktienzertifikate ausgestellt, welche die Eintragung im Register bestätigen und von dem Geschäftsführer unterzeichnet werden.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an; sollte das Eigentum an Aktien aufgeteilt sein, müssen diejenigen, die ein Recht an diesen Aktien geltend machen, einen gemeinsamen Bevollmächtigten ernennen, um die aus den Aktien resultierenden Rechte gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft kann die Ausübung aller Rechte bezüglich solcher Aktien aussetzen, solange nicht eine einzige Person zum Besitzer der Aktien im Verhältnis zur Gesellschaft benannt worden ist.

#### **C. Hauptversammlung der Aktionäre**

**Art. 8.** Die ordnungsgemäß gebildete Versammlung der Aktionäre vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat jegliche Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft.

Die Hauptversammlung wird durch den Geschäftsführer oder den Aufsichtsrat einberufen.

Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens zwanzig Prozent (20%) des Kapitals vertreten, einberufen werden.

**Art. 9.** Die jährliche Hauptversammlung findet am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburgs jeweils um 11.30 Uhr morgens am dritten Freitag des Monats Mai eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauf folgenden Werktag statt. Andere Hauptversammlungen können an den in den Einberufungsschreiben bestimmten Zeitpunkten und Orten einberufen werden.

Die Einberufungsschreiben sowie die Leitung der Versammlungen der Aktionäre der Gesellschaft werden von den gesetzlich erforderlichen Anwesenheitsquoten und Fristen geregelt, insofern diese Satzung keine anderweitigen Bestimmungen trifft.

Jede Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich auf der Hauptversammlung durch einen schriftlich, per Faksimileübertragung oder per jede andere Kommunikationsform (eine Kopie ist ausreichend) bevollmächtigten Dritten vertreten lassen. Beschlüsse auf einer ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung werden durch eine einfache Mehrheit der anwesenden und vertretenen Stimmen gefasst.

Der Geschäftsführer kann alle weiteren Bedingungen festlegen, welche von den Aktionären erfüllt werden müssen, um an einer Versammlung der Aktionäre teilnehmen zu können.

Sind alle Aktionäre in einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, die Tagesordnung zu kennen, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

#### D. Geschäftsführung

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird durch AVERY DENNISON MANAGEMENT, GmbH in ihrer Eigenschaft als Komplementär und Geschäftsführer der Gesellschaft verwaltet. Die anderen Aktionäre dürfen an dieser Verwaltung der Gesellschaft weder teilnehmen noch sich darin einmischen.

**Art. 11.** Der Geschäftsführer ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche im Interesse der Gesellschaft sind. Der Geschäftsführer hat sämtliche Befugnisse, welche durch das Gesetz oder durch diese Satzung nicht ausdrücklich der Hauptversammlung der Aktionäre oder dem Aufsichtsrat vorbehalten sind.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die einzelne Unterschrift des Geschäftsführers oder durch die Unterschrift jeder vom Geschäftsführer für spezifische Rechtsgeschäfte bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.

**Art. 13.** Im Falle einer rechtlichen Geschäftsunfähigkeit, einer Liquidation, oder einer anderen endgültigen Lage welche den Geschäftsführer verhindert als Geschäftsführer der Gesellschaft zu fungieren, wird die Gesellschaft nicht unmittelbar aufgelöst und liquidiert, sofern der Aufsichtsrat einen Verwalter ernennt, welcher nicht Aktionär sein muss, damit dieser die dringende Geschäftsführung übernimmt, bis eine Hauptversammlung der Aktionäre stattgefunden hat, die der Verwalter innerhalb von fünfzehn Tagen nach seiner Ernennung, einberuft. Auf dieser Hauptversammlung können die Aktionäre, den gesetzlich erforderlichen Anwesenheitsquoten und Fristen folgend, einen Nachfolger des Geschäftsführers ernennen. Sollte diese Ernennung nicht geschehen, wird die Gesellschaft aufgelöst und liquidiert.

**Art. 14.** Die Ernennung eines Nachfolgers des Geschäftsführers benötigt nicht die Zustimmung des Geschäftsführers.

#### E. Aufsichtsrat

**Art. 15.** Die Geschäfte sowie die finanzielle Situation der Gesellschaft, insbesondere ihre Bilanzen und Konten, unterliegen der Überwachung des Aufsichtsrats, der aus mindestens drei Mitglieder besteht, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Der Aufsichtsrat hat für seine Überwachungsfunktion die in Artikel 62 des Gesetzes des 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften bestimmend, wie abgeändert, vorgesehene Befugnisse eines Rechnungsprüfers.

**Art. 16.** Die jährliche Hauptversammlung der Aktionäre wählt die Mitglieder des Aufsichtsrats für eine maximale Dauer von sechs Jahren. Die Mitglieder behalten ihr Mandat bis zur Ernennung eines Nachfolgers. Die Mitglieder des Aufsichtsrates können mehrmals hintereinander gewählt werden und können jederzeit und unbegründet durch Beschluss der Hauptversammlung abberufen werden.

**Art. 17.** Sollte die Zahl der Mitglieder des Aufsichtsrates unter drei oder unter die Hälfte der von der Hauptversammlung bestimmten Zahl der Mitglieder fallen, wird durch den Geschäftsführer sofort eine Hauptversammlung einberufen, um die leerstehenden Stellen zu besetzen. Ist ein oder sind mehrere Mitglieder des Aufsichtsrates vorübergehend unfähig an dessen Versammlungen teilzunehmen, können die restlichen Mitglieder einen oder mehrere Aktionäre ernennen, um diese bis zur Wiederaufnahme zu ersetzen.

**Art. 18.** Der Aufsichtsrat kommt an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort innerhalb Luxemburgs zusammen. Der Aufsichtsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, welcher nicht Mitglied des Aufsichtsrates sein muss, und welcher für die Protokolle der Sitzungen des Aufsichtsrates verantwortlich ist.

Der Aufsichtsrat wird von seinen Vorsitzenden oder von dem Geschäftsführer einberufen. Der Aufsichtsrat muss auf Anfrage einer seiner Mitglieder einberufen werden.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Sitzung des Aufsichtsrates; in seiner Abwesenheit kann der Aufsichtsrat mit Mehrheit der Anwesenden ein anderes Mitglied des Aufsichtsrates ernennen, um den Vorsitz dieser Sitzungen zeitweilig zu führen.

Jedes Mitglied des Aufsichtsrates erhält wenigstens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung per Faksimileübertragung oder per elektronische Post (ohne elektronische Unterschrift), ein Einberufungsschreiben, außer im Falle einer Dringlichkeit, in welchem Falle die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Das Einberufungsschreiben enthält den Ort und die Tagesordnung der Sitzung. Auf schriftliche, durch Faksimileübertragung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) gegebene Einwilligung eines jeden Mitglieds der Aufsichtsrates, kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Aufsichtsrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Aufsichtsrates auf dem Kalender festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Aufsichtsrates kann sich in der Sitzung aufgrund einer schriftlich, durch Faksimileübertragung oder durch andere Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Aufsichtsrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Aufsichtsrates kann mehrere andere Mitglieder vertreten.

Der Aufsichtsrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind. Beschlüsse des Aufsichtsrates werden mit einer einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Beschlüsse des Aufsichtsrates werden in Protokollen festgehalten und von dem Vorsitzenden unterzeichnet. Die Vertretungsvollmächte werden an dieser angeheftet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Mitgliedern unterzeichnet.

Einstimmige Beschlüsse des Aufsichtsrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Faksimileübertragung oder andere Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) belegter Unterlagen gefasst werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

Jedes Mitglied des Aufsichtsrates kann durch eine telefonische Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle andere verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Die Mitglieder haften nicht persönlich aufgrund ihres Mandates für Verbindlichkeiten welche sie im Namen der Gesellschaft rechtmäßig eingegangen sind. Sie handeln lediglich als Bevollmächtigte der Gesellschaft und sind daher ausschließlich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Die Gesellschaft entschädigt auf die im weitest möglichen Sinne nach Luxemburger Recht zulässige Art und Weise jedes Mitglied des Aufsichtsrates, seine Erben, Testamenvollstrecker oder Verwalter für angemessene Kosten die im Zusammenhang mit jeder Handlung, jedem Prozess oder Verfahren in denen er wegen seiner Mitgliedschaft im Aufsichtsrat als Partei beteiligt ist oder war, entstanden sind. Das hiervoor aufgeführte Recht auf Entschädigung schließt andere Rechte die dem Mitglied zustehen sollten nicht aus.

Die Gesellschaft übernimmt die Kosten jeder Person, die hierdurch Recht auf Entschädigung hat in Verbindung mit jedem Verfahren, vor dem endgültigen Urteil, insofern die Gesellschaft eine schriftliche und rechtskräftige Verpflichtung dieser Person erhält, den Vorschussbetrag zurückzuerstatten, im Fall einer endgültigen Feststellung, dass kein Recht auf Entschädigung von der Gesellschaft besteht. Alleine durch die Beendigung einer Handlung, eines Prozesses oder eines Verfahrens durch ein Urteil, eine Anweisung, Beilegung, Verurteilung oder nolo contendere oder gleichwertige Verteidigung, entsteht nicht die Vermutung, dass die Person, welche Recht auf Entschädigung hat, den Benehmensstandard, durch den das Entschädigungsrecht entsteht, nicht eingehalten hat. Die Gesellschaft wird eine Barzahlung an den Entschädigungsberechtigten machen, in gleicher Höhe wie die von ihm eingegangene entschädigungsberechtigte Verpflichtungen, sofort nach Erhalt der Mitteilung einer Entschädigungspflicht von dem Entschädigungsberechtigten, unterstützt von den Informationen welche die Gesellschaft vernünftigerweise fordern kann.

#### **F. Geschäftsjahr - Bilanz**

**Art. 19.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 20.** Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent (5%) des Reingewinnes der Gesellschaft vorab den gesetzlichen Rücklagen zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des in Artikel 5 dieser Satzung vorgesehenen Gesellschaftskapitals oder wie gemäß Artikel 5 erhöht oder herabgesetzt, betragen.

Die Hauptversammlung der Aktionäre bestimmt auf Vorschlag des Geschäftsführers über die Verwendung des restlichen Betrages des Reingewinns. Der Geschäftsführer kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen Vorschussdividenden ausschütten.

#### **G. Auflösung der Gesellschaft**

**Art. 21.** Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Hauptversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch eine oder mehrere Liquidatoren, welche natürliche oder juristische Personen sein können, durchgeführt. Die Hauptversammlung ernennt diese Liquidatoren und setzt ihre Befugnisse und Vergütung fest.

#### **H. Satzungsänderung**

**Art. 22.** Die gegenwärtige Satzung kann, ohne Zustimmung des Geschäftsführers, von einer Hauptversammlung der Aktionäre abgeändert werden, vorausgesetzt die Anwesenheits- und Mehrheitsquoten gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, werden beachtet.

#### **I. Schlussbestimmungen - Anwendbares Recht**

**Art. 23.** Für sämtliche Fragen, welche nicht durch diese Satzung geregelt sind, gilt das Gesetz vom 10. August 1915, über Handelsgesellschaften bestimmend, wie abgeändert.

#### *Übergangsbestimmungen*

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004.

2) Die erste jährliche Hauptversammlung wird im Kalenderjahr 2005 stattfinden.

*Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Die Zeichner haben die auszugebenden Aktien wie folgt gezeichnet:

- 1) AVERY DENNISON GROUP DANMARK ApS, vorgeannt,  
hat 99.998 Aktien für EUR 124.997,50 gezeichnet;
- 2) AVERY DENNISON HOLDING & FINANCE THE NETHERLANDS BV, vorgeannt,  
hat 1 Aktie für EUR 1,25 gezeichnet.
- 3) AVERY DENNISON MANAGEMENT, GmbH, vorgeannt,  
hat 1 Aktie für EUR 1,25 gezeichnet.

Insgesamt: EUR 125.000,- eingezahlt für 100.000 Aktien.

Alle Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-), wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

*Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, erfüllt sind.

*Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr dreitausend Euro (EUR 3.000,-).

*Ausserordentliche Hauptversammlung*

Sodann haben die Erschienenen, die das gesamte Kapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, zusammengefunden. Nachdem die Gültigkeit der Zusammensetzung nachgeprüft wurde, hat die Hauptversammlung und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen (1) und die Zahl der Aufsichtsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt.
2. AVERY DENNISON MANAGEMENT, GmbH wird zum alleinigen Geschäftsführer ernannt mit sofortiger Wirkung.

3 Zu Aufsichtsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Alida van Leeuwen, Counsel Europe, wohnhaft in 112 Bakhuis Roozenboomstraat 24, 2313 RD Leiden, Niederlande, geboren am 29. Dezember 1947 in Voorschoten, Niederlande.
- b) Karyn Rodriguez, Treasurer, wohnhaft in 750, Hastings Ranch Drive, Pasadena, California 91107, U.S.A., geboren am 31. August 1959 in Glen Cove, New York, U.S.A.
- c) Richard P. Randall, Assistant General Counsel, wohnhaft in 150, North Orange Grove Boulevard, Pasadena, California 91103, U.S.A., geboren am 15 November 1947 in Virginia, U.S.A.

4. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Großherzogtum Luxemburg.

5. Die Mandate der Aufsichtsratsmitglieder enden mit der Hauptversammlung die über die jährliche Konten zum 31. Dezember 2009 entscheidet oder vorzeitig zu dem von der Hauptversammlung beschlossenen Zeitpunkt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgeannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, vol. 143S, fol. 40, case 3. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

J. Elvinger.

(038990.3/211/483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

**CLEOME INDEX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 72.234.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour CLEOME INDEX, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(038945.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

**DANS EUROPE, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6496 Echternach, 21, Montée de Trooskneppchen.  
H. R. Luxemburg B 68.928.

Im Jahre zweitausendvier, am zehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker mit Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft DANS EUROPE mit Sitz in L-6496 Echternach, 21, Montée de Trooskneppchen,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 1. März 1999, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 406 vom 3. Juni 1999,

abgeändert auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. März 2000, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 579 vom 14. August 2000,

abgeändert auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. Februar 2003, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 357 vom 2. April 2003,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 68.928.

Die Versammlung wurde eröffnet um 8.45 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Wolfgang Bossmann, EDV-Berater, mit Berufsadresse in L-6496 Echternach, 21, Montée Trooskneppchen.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Herrn Carsten Schubert, EDV-Berater, mit Berufsadresse in L-6496 Echternach, 21, Montée Trooskneppchen.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Anthony Stone, Rentner, berufshalber in L-6496 Echternach, 21, Montée Trooskneppchen.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft DANS EUROPE sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr eingetragen zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die 14.000 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Demission des Verwaltungsratsmitgliedes Georg Deselaers mit Wirkung zum 31. Dezember 2003.

2.- Ernennung von Herrn Anthony Stone als neues Verwaltungsratsmitglied für die Dauer von sechs Jahren.

3.- Bestätigung der Herren Wolfgang Bossmann und Carsten Schubert in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglieder für die Dauer von sechs Jahren.

4.- Bestätigung des Rechnungsprüfers für weitere sechs Jahre.

5.- Abänderung von Artikel 3, Absatz 2 der Statuten wie folgt:

**«Art. 3. Absatz 2.**

- Handel mit Markenwaren aller Art, insbesondere im Bereich Soft- und Hardware für die elektronische Datenverarbeitung und Büroartikel,»

6.- Varia

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung erteilt dem Verwaltungsratsmitglied Georg Deselaers mit sofortiger Wirkung Demission mit Entlastung.

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung bestimmt Herrn Anthony Stone, Rentner, berufshalber in L-6496 Echternach, 21, Montée Trooskneppchen zum neuen Verwaltungsratsmitglied. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung bestätigt die Herren Wolfgang Bossmann, EDV-Berater, mit Berufsadresse in L-6496 Echternach, 21, Montée Trooskneppchen und Carsten Schubert, EDV-Berater, mit Berufsadresse in L-6496 Echternach, 21, Montée Trooskneppchen in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglieder. Ihr Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

*Vierter Beschluss*

Die Versammlung bestätigt die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., mit Sitz in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy in ihrer Eigenschaft als Rechnungsprüfer. Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

*Fünfter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst Artikel drei, Absatz zwei der Statuten wie folgt abzuändern:

**«Art. 3. Absatz 2.**

- Handel mit Markenwaren aller Art, insbesondere im Bereich Soft- und Hardware für die elektronische Datenverarbeitung und Büroartikel,»

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um Uhr.

*Abschätzung, Kosten*

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund der in gegenwärtiger Urkunde erfolgten Kapitalerhöhungen erwachsen, werden abgeschätzt auf 1.500,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: W. Bossmann, C. Schubert, A. Stone, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, vol. 21CS, fol. 18, case 3. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 mai 2004.

P. Decker.

(039053.3/206/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**DANS EUROPE, Société Anonyme.**

Siège social: L-6496 Echternach, 21, Montée de Trooskneppchen.  
R. C. Luxembourg B 68.928.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 mai 2004.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(039055.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**UBS EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 31.834.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AP04782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

*Pour UBS EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.*

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

J. Will / I. Asseray

*Associate Director / Director*

(038939.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**UBS EMERGING ECONOMIES FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 50.090.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AP04761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

*Pour UBS EMERGING ECONOMIES FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.*

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

J. Will / I. Asseray

*Associate Director / Director*

(039020.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**ROYAL APPLIANCE LUXEMBOURG HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 53.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01079, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour ROYAL APPLIANCE LUXEMBOURG HOLDING S.A.H.

ECOGEST S.A.

Signature

(038983.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

**ENTREPRISE DE TRANSPORTS MICOLINO ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.  
R. C. Luxembourg B 12.633.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 17 mai 2004.

MICOLINO & FILS, S.à r.l.

Signature

(038987.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

**BREIF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 100.753.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1. La société de droit suisse dénommée GERETOM holding sàrl, avec siège social au 42, route de Frontenex CH-1207 Genève, en cours d'inscription au Registre de Commerce de Genève (Suisse).  
ici représentée par Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2004.
2. La société de droit suisse dénommée CLARABEN holding sàrl, avec siège social au 42, route de Frontenex CH-1207 Genève, en cours d'inscription au Registre de Commerce de Genève (Suisse).  
ici représentée par Maître Philippe Morales, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2004.
3. La société de droit suisse dénommée MITHRIL holding sàrl, avec siège social au 42, route de Frontenex, CH-1207 Genève, en cours d'inscription au Registre de Commerce de Genève (Suisse).  
ici représentée par Maître Philippe Morales, préqualifié en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2004.

Les prédites procurations signées ne varietur, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination de BREIF S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à 31.000,- EUR , représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de 31,- EUR chacune.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

**Art. 7.** Le transfert d'actions est soumis aux dispositions suivantes:

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

Un actionnaire qui désire vendre tout ou partie de ses actions devra d'abord les offrir, suivant la procédure décrite ci-dessous, aux autres actionnaires qui bénéficient d'un droit de préemption au prorata de leur participation dans la société.

Un tel actionnaire avertira le conseil d'administration de son intention de vendre tout ou partie de ses actions, par une lettre recommandée avec accusé de réception, précisant le nombre des actions offertes à la vente.

Le conseil d'administration aura dès lors l'obligation de convoquer une assemblée générale extraordinaire destinée à permettre aux autres actionnaires d'exercer leur droit de préemption, laquelle assemblée devra se tenir au plus tard dans les deux mois de la réception de ladite lettre recommandée. Les convocations pour une telle assemblée générale extraordinaire comporteront un ordre du jour qui mentionnera le nombre d'actions offertes en vente et seront faites par lettres recommandées adressées aux actionnaires au moins quinze jours avant l'assemblée.

L'assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Le prix de vente des actions ainsi offertes en priorité aux autres actionnaires sera fixé sur base de la valeur comptable des actions, telle que résultant du dernier bilan de la société.

En cas de désaccord sur le prix, celui-ci sera fixé par un expert à choisir de commun accord par les parties ou, à défaut d'accord, à désigner sur initiative de la partie demanderesse par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg. Le prix ainsi fixé sera obligatoire pour les parties à titre forfaitaire et transactionnel.

Dans l'hypothèse où un expert aurait à intervenir pour la détermination du prix, le conseil d'administration fixera le délai dans lequel le droit de préemption des actionnaires pourra s'exercer, ainsi que ses modalités, ce délai prenant cours le jour où la décision de l'expert aura été portée à la connaissance du conseil d'administration et ne pouvant pas dépasser un mois.

Dans le cas où le recours à un expert n'est pas demandé, l'exercice du droit de préemption des actions offertes à la vente par les actionnaires implique la manifestation positive de leur volonté, lors de l'assemblée générale extraordinaire dont question ci-avant.

Si certains actionnaires s'abstiennent ou manifestent leur refus d'acheter les actions offertes en vente et leur réservées, les autres actionnaires auront la possibilité d'acheter ces mêmes actions, et par-là même d'acheter au-delà du prorata de leur participation dans la société.

Si les actionnaires s'abstiennent de prendre position quant à l'exercice de leur droit de préemption sur toutes ou certaines actions, ou s'ils manifestent leur volonté de ne pas exercer leur droit de préemption sur ces actions, ces dernières seront librement cessibles à des non-actionnaires aux conditions à déterminer entre cédant et cessionnaire(s).

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de 3 (trois) administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.



Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 11.** Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

**Art. 14.** Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

**Art. 15.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

**Art. 18.** L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 19.** Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

**Art. 20.** A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 22.** L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à onze heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se réunira le dernier vendredi du mois de mai 2005 à onze heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

La société GERETOM holding sàrl, préqualifiée	700 actions	21.700
La société CLARABEN holding sàrl, préqualifiée	150 actions	4.650
La société MITHRIL holding sàrl, préqualifiée	150 actions	4.650
Total:	1.000 actions	31.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000.- se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Evaluation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.700,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 4 (quatre).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Laurent Nagy, consultant, né à Nice, le 16 mai 1966 demeurant à Paris, 38, rue Etienne Marey, Président,

- Monsieur Philippe Tannenbaum, analyste-financier, né à Metz, le 26 septembre 1954, demeurant à Paris, 52, rue Lhomond, Vice-Président,

- Maître Boris Pavlovic, avocat, né à Enghien les bains, le 24 mai 1977, demeurant à Paris, 1, rue de Prony, Administrateur,

- Maître Philippe Morales, avocat, né Savigny-sur-Orge (F), le 3 février 1968, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, Administrateur,

- Monsieur Laurent Nagy préqualifié est nommé président.

- Monsieur Philippe Tannenbaum est nommé vice-président.

3. Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2005.

4. La SOCIETE FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg 3, rue du Fort Rheinsheim inscrite au R.C. Luxembourg Section B 56.682, est désignée commissaire aux comptes.

5. Le mandat du commissaire est fixé à une année terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2005.

6. Le siège de la société est fixé au 3, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Morales, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, vol. 143S, fol. 42, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

J. Delvaux.

(039384.3/208/237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**FIDUCIAIRE BOVY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 40.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02254, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour FIDUCIAIRE BOVY LUXEMBOURG, S.à r.l.

ECOGEST S.A.

Signature

(038988.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**IMMOBILIERE IN DER RONNWIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4518 Differdange, 22, rue Xavier Brasseur.

R. C. Luxembourg B 92.489.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 17 mai 2004.

IMMOBILIERE RONNWIES, S.à r.l.

Signature

(038989.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**PORTEUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 36.460.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue de manière extraordinaire le 8 avril 2004*

Il résulte du procès-verbal de cette assemblée générale annuelle des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la société PricewaterhouseCoopers pour une période d'un an prenant cours ce jour et se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2004.

Pour extrait conforme

Les membres du bureau

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038914.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**ECOGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 74.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01098, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour ECOGEST S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(038991.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**ANNARITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 121, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 73.657.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

ANNARITA, S.à r.l.

Signature

(038992.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**EICH GESTION S.A., Société Anonyme,  
(anc. EUROMAR GESTION S.A.).**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.  
R. C. Luxembourg B 98.726.

L'an deux mille quatre, le quatre mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROMAR GESTION S.A., avec siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 284 du 10 mars 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 4 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 284 du 10 mars 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves Schmit, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Julia Bracco, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société de EUROMAR GESTION S.A. en EICH GESTION S.A. et modification afférente de l'article 1, paragraphe 1 des statuts.

2. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de EUROMAR GESTION S.A. en EICH GESTION S.A. et de modifier en conséquence l'article 1, paragraphe 1 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de EICH GESTION S.A.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: Y. Schmit, J. Bracco et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 5 mai 2004, vol. 467, fol. 83, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 mai 2004.

A. Lentz.

(039340.3/221/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**EICH GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 98.726.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 mai 2004.

A. Lentz

Notaire

(039342.3/221/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**LUX. BUSINESS CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 76.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01097, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour LUX. BUSINESS CONSULTANTS S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(038993.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**CENTRALE INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 23.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01094, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour CENTRALE INFORMATIQUE S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(038996.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**FIDUCIAIRE CENTRALE SALAIRES ET SOCIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 29.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01093, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour FIDUCIAIRE CENTRALE SALAIRES ET SOCIAL S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(038998.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**R.DE LORENZI ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 14, rue des Remparts.  
R. C. Luxembourg B 57.471.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 mai 2004.

R.DE LORENZI ET FILS, S.à r.l.

Signature

(038976.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

**CHRISARO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 36, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 56.602.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 mai 2004.

CHRISARO, S.à r.l.

Signature

(038968.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

**NOMIS SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-8230 Mamer, 27, rue Gaaschtbiérg.  
R. C. Luxembourg E333.

## STATUTS

Ont comparu:

- 1.- Madame Sylvie Lahiany-Rozencwajg.
- 2.- Monsieur Elo Rozencwajg.

Lequels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile qu'ils vont constituer entre eux.

**1. Objet, Dénomination, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location, la mise en valeur et la gestion de valeurs et de biens mobiliers et immobiliers.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

**Art. 2.** La société prendra la dénomination NOMIS SCI.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Mamer. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par décision des associés prise dans les conditions de l'article 16 ci-après.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant un préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses coassociés. Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**2. Apports, Capital, Parts Sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixe à 1.000,- (EUR), divisé en cent parts (100) parts sociales de (EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Madame Lahiany-Rozencwajg, cinquante parts. . . . .	50
2.- Monsieur Rozencwajg, cinquante parts. . . . .	50
Total: cent parts . . . . .	100

**Art. 6.** Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à des tiers ou non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essaieront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'actions et de poursuites que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

### 3. Gestion de la société

**Art. 10.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

### 4. Assemblée générale

**Art. 11.** Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent

**Art. 12.** Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 13.** Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée ait moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quel que soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

**Art. 14.** Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13, alinéa 2 et 16, où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

**Art. 15.** L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

**Art. 16.** L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

**Art. 17.** Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

### 5. Etats de situation et répartition du bénéfice

**Art. 18.** La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 1997 un état de situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun deux.

**Art. 19.** Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile, toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

## 6. Disposition générale

**Art. 20.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

### *Libération des parts sociales*

Les comparants déclarent libérer les parts sociales ci-avant créées.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 100,- EUR.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et ensuite les associés, présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant tous comme valablement convoqués, se sont réunis en assemblée générale, et ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

### *Première résolution*

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Elo Rozencwajg, prénommée.
- Madame Sylvie Lahiany Rozencwajg, prénommée.

Les gérants auront tous pouvoirs pour engager la société par leur signature individuelle, y compris celui de donner hypothèque et mainlevée.

### *Deuxième résolution*

Le siège social est fixé à L- 8230 Mamer, 27 rue Gaaschtbiërg.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00565. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037813.3/000/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

---

## **ORACLE IMMOBILIEN LUXEMBURG A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, rue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 63.238.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

ORACLE IMMOBILIEN LUXEMBURG A.G.

Signature

(038969.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

## **LOVANIUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 45.651.

### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 3 mai 2004, que:

- que M<sup>e</sup> Thomas Felgen, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, Luxembourg, a été élu comme nouvel administrateur de la société, en remplaçant M. Frank Provost, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 11 novembre 1972 à Paris, France, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale que se tiendra en 2006.

De sorte que les administrateurs sont: M<sup>e</sup> René Faltz, M<sup>e</sup> Thomas Felgen et M. Lennart Stenke.

- que, en se référant à l'article 100 de la loi des sociétés commerciales du 10 août 1915, de procéder à la continuation des activités de la société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02522. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(039037.3/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---



**SCIE-TRADING & ENGINEERING, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5552 Remich, 14, route de Mondorf.  
R. C. Luxembourg B 58.051.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 mai 2004.

SCIE-TRADING & ENGINEERING, GmbH

Signature

(038981.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

**PINGUIN FINANCE, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 100.751.

## STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den sechszwanzigsten April.

Vor uns, Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

SANITÄR- UND HEIZUNGSTECHNIK HANDELS GmbH, mit Sitz in A-1140 Wien, Gurkgasse 7-9, hier vertreten durch Herrn Lux Hansen, licencié en sciences économiques, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Wien am 20. April 2004.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch den respektiven Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar ne varietur gegengezeichnet wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welcher Komparsent, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

**Art. 1.** Die Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der sie die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung PINGUIN FINANCE, GmbH.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Desweiteren hat die Gesellschaft zum Zweck, mit Gruppenunternehmen jede Form von Finanzierungsoperationen zu tätigen. Die Gesellschaft kann sich durch Gesellschafterdarlehen, Bankdarlehen oder Darlehen von Gruppengesellschaften finanzieren.

Sie kann im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an Gruppenunternehmen oder Gesellschafter gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 500 (fünfhundert) Anteile zu je EUR 25 (fünfundzwanzig Euro).

Alle Anteile wurden in bar, voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

**Art. 7.** Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

**Art. 8.** Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsechzig Prozent der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsechzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsechzig Prozent der überlebenden Ge-

sellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

**Art. 9.** Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 10.** Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft unter Einzelunterschrift gegenüber Dritten binden. Der oder die Geschäftsführer können jedoch nur mit vorheriger Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafter Immobilien erwerben, Hypotheken aufnehmen, und Verpfändungen vornehmen. Im Falle der vorübergehenden Verhinderung des oder der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch zwei Gesellschafter gemeinsam oder durch den Alleingesellschafter geführt werden.

**Art. 12.** Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

**Art. 13.** Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

**Art. 14.** Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

**Art. 16.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

**Art. 17.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

**Art. 18.** Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 19.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

**Art. 20.** Wenn, und so lange ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2004.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise tausendfünfhundert euros.

#### *Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters*

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Zum Geschäftsführer werden ernannt:

1. Dr. Adalbert Stampfer, leitender Angestellter, geboren in A-Hüttenberg am 19. April 1956, wohnhaft in Gurkgasse 7-9, A-1140 Wien,

2. Mag. Wolfgang Knezek, leitender Angestellter, geboren in A-Wien am 10. August 1963, wohnhaft in Gurkgasse 7-9, A-1140 Wien,

mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Das Mandat der Geschäftsführer endet mit der Genehmigung des Jahresabschlusses per 31. Dezember 2004.

Sie können wiedergewählt werden.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an der Kompärent, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. Hansen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, vol. 143S, fol. 40, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 14 mai 2004.

J. Elvinger.

(039379.3/211/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**IMMOBILIERE ESPACE KIRCHBERG D, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 77.900.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 17 mai 2004.

Signature

*Un mandataire*

(039103.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**TQ3 TRAVEL SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.506.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mai 2004.

H. Hellinckx

*Notaire*

(038928.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**INDUPLAN, S.à r.l., INDUSTRIAL HANDELS- UND PLANUNGSGESELLSCHAFT,  
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-3316 Bergem, rue de Schifflange.

H. R. Luxemburg B 58.520.

Im Jahre zweitausendvier, am achtzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

I) Ernest Saksida, Privatbeamter, wohnhaft zu L-5612 Bad-Mondorf, 56, avenue François Clement,

Eigentümer von neunundvierzig (49) Anteilen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung INDUPLAN, S.à r.l., INDUSTRIAL HANDELS- UND PLANUNGSGESELLSCHAFT, mit Sitz zu L-1931 Luxemburg, 55, avenue de la Liberté, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Edmond Schroeder aus Mersch am 14. März 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Seite 16292 des Jahres 1997, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde, aufgenommen vor Notar Urbain Tholl aus Mersch am 25. September 2003, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 1157 vom 5. November 2003 eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter Nummer B 58.520.

Der Kompärent erklärt andurch unter der gesetzlichen Gewähr Rechtens abzutreten an Christian Seiwert, Rechtsanwalt, wohnhaft zu D-66740 Saarlouis, Metzger Strasse 39A, hier anwesend und dies annehmend, neunundvierzig (49) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von sechstausendsechundsiebzig Euro (6.076,- EUR), und

II) Iryna Yedemska, Privatbeamtin, wohnhaft zu L-5671 Altwies, 12, route de Filsdorf,

Eigentümerin von einundfünfzig (51) Anteilen der vorgenannten Gesellschaft erklärt andurch unter der gesetzlichen Gewähr Rechtens abzutreten an Christian Seiwert, vorgenannt, hier anwesend und dies annehmend, einen (1) Anteil der vorgenannten Gesellschaft zum Preise von einhundertvierundzwanzig Euro (124,- EUR).

Der Zessionar wird Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile und hat Anrecht auf alle Einkünfte und Gewinne, welche die ihm abgetretenen Anteile erbringen von heute angerechnet.

Der Zessionar wird in alle Rechte und Pflichten eingesetzt, welche den abgetretenen Anteilen anhaften. Dies gilt jedoch nur für solche Rechte und Pflichten, die ab dem Datum dieses Vertragsabschlusses entstehen. Die Zedanten bekennen vom Zessionar die hiervoor stipulierten Verkaufspreise, vor gegenwärtiger Urkunde, in Abwesenheit des Notars, ausbezahlt erhalten zu haben, weshalb hiermit Quittung.

Sodann tritt gegenwärtiger Urkunde bei:

Iryna Yedemska, vorgeannt, handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer der genannten Gesellschaft um im Namen der Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Code Civil, die genannten Abtretungen annehmen und sie entbindet den Zessionar von einer diesbezüglichen Zustellung an die Gesellschaft. Weiterhin erklärt sie daß keine Opposition und kein Hindernis bestehen, welche die Ausführung dieser Abtretungen aufhalten könnten.

Schließlich haben die Anteilhaber in einer Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

*Erster Beschluß*

Sie geben ihr Einverständnis zu der hiervor gemachten Abtretung.

*Zweiter Beschluß*

Infolge dieser Abtretung hat Artikel 5 der Statuten fortan folgenden Wortlaut:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert (12.400,-) Euro und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertvierundzwanzig (124,-) Euro.

Diese Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

- |   |      |
|---|------|
| 1. Christian Seiwert, Rechtsanwalt, wohnhaft zu D-66740 Saarlouis, Metzger Strasse 39A, fünfzig Anteile . . . . . | 50   |
| 2. Iryna Yedemska, Privatbeamtin, wohnhaft zu L-5671 Altwies, 12, route de Filsdorf, fünfzig Anteile . . . . .    | 50   |
| Total: einhundert Anteile . . . . .   | 100» |

*Dritter Beschluß*

Der Sitz der Gesellschaft wird von Luxemburg nach Bergem verlegt.

*Vierter Beschluß*

Zufolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel zwei der Statuten abgeändert und hat fortan folgenden Wortlaut:

«**Art. 2.** Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Bergem.»

*Fünfter Beschluß*

Die Adresse der Gesellschaft wird festgelegt in L-3316 Bergem, 3, rue de Schiffflange.

*Sechster Beschluß*

Iryna Yedemska, vorgeannt wird als Geschäftsführer bestätigt und es wird ihr Entlastung erteilt in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer bis zum heutigen Tage.

*Siebter Beschluß*

Zum Generalbevollmächtigten wird Herr Heinz Jürgen Rainer Lenhart, geboren am 5. Februar 1946 in Saarbrücken (Bundesrepublik Deutschland), wohnhaft in L-5671 Altwies, 12, route de Filsdorf bestimmt.

*Achter Beschluß*

Die Gesellschaft wird unter der alleinigen Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: E. Saksida, I. Yedemska, C. Seiwert, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 25 mars 2004, vol. 467, fol. 72, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 mai 2004.

R. Arrensdorff.

(039332.3/218/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**INDUPLAN, S.à r.l., INDUSTRIAL HANDELS- UND PLANUNGSGESELLSCHAFT,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3316 Bergem, rue de Schiffflange.

R. C. Luxembourg B 58.520.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 mai 2004.

R. Arrensdorff.

(039334.3/218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**HONEYCOMB TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 74.453.

## DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le dix mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HONEYCOMB TECHNOLOGIES S.A., en liquidation, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 10, Avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 74.453, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 18 février 2000, publié au Mémorial C numéro 404 du 7 juin 2000. La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 août 2003, publié au Mémorial C, numéro 1204 du 15 novembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corina Faber, employée privée, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Dominique Moinil, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- examen du rapport du commissaire à la liquidation
- approbation des comptes de liquidation,
- décharge au liquidateur, aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- constatation que le paiement du produit de liquidation a été fait à tous les actionnaires, de sorte qu'il n'y a pas lieu à procéder à un dépôt
- détermination de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans
- clôture de la liquidation

IV. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation approuve le rapport du liquidateur et les comptes de liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge au liquidateur pour l'exécution de son mandat.

Elle donne également décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes.

*Troisième résolution*

L'assemblée prend acte que le paiement du produit de liquidation interviendra aux actionnaires dans le mois qui suit la présente Assemblée.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés à pendant 5 ans à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

*Cinquième résolution*

L'assemblée prononce ensuite la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, états et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Di Benedetto, C. Faber, D. Moinil, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 mai 2004, vol. 427, fol. 66, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mai 2004.

H. Hellinckx.

(039280.3/242/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**ADEUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2628 Luxembourg, 84, rue des Trévires.

R. C. Luxembourg B 100.763.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le trois mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Antonio Agostinho Da Silva Araujo, ouvrier, né à Bougado (Portugal) le 30 avril 1966, demeurant à L-1540 Luxembourg, 6, rue Benjamin Franklin;

2.- Monsieur Manuel Jose Dias Gomes Da Silva, indépendant, né à Vila Nova de Gaia (Portugal) le 8 septembre 1971, demeurant à L-7349 Heisdorf, 25C, rue Henri de Stein;

3.- Monsieur Joaquim Manuel Texeira Pinto, employé privé, né à Luxembourg le 22 novembre 1977, demeurant à L-3279 Bettembourg, 59, rue de la Scierie.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de ADEUX, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, de façades et plafonnages, de peinture et de carrelage.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil quatre.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Antonio Agostinho Da Silva Araujo, ouvrier, né à Bougado (Portugal) le 30 avril 1966, demeurant à L-1540 Luxembourg, 6, rue Benjamin Franklin, vingt parts sociales, ..... 20

2.- par Monsieur Manuel Jose Dias Gomes Da Silva, indépendant, né à Vila Nova de Gaia (Portugal) le 8 septembre 1971, demeurant à L-7349 Heisdorf, 25C, rue Henri de Stein, quarante parts sociales, ..... 40

3.- par Monsieur Joaquim Manuel Texeira Pinto, employé privé, né à Luxembourg le 22 novembre 1977, demeurant à L-3279 Bettembourg, 59, rue de la Scierie, quarante parts sociales, ..... 40

Total: cent parts sociales, ..... 100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;

- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-2628 Luxembourg, 84, rue des Trévires.
- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
  - a) Monsieur Antonio Agostinho Da Silva Araujo, prénommé, gérant technique;
  - b) Monsieur Manuel Jose Dias Gomes Da Silva, prénommé, gérant administratif;
  - c) Monsieur Joaquim Manuel Teixeira Pinto, prénommé, gérant administratif.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses trois gérants.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Da Silva Araujo, M. J. Dias Gomes Da Silva, J. M. Teixeira Pinto, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, vol. 21CS, fol. 9, case 3. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 mai 2004.

T. Metzler.

(039439.3/222/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 59.942.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2004*

Les actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A., constituée suivant acte reçu par Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 juillet 1997 et publiée au Mémorial C n° 559 le 11 octobre 1997, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Renouvellement des mandats des administrateurs.
- 2) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

L'assemblée est présidée par M. Guy Feite, directeur de société, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Sébastien Vachon, employé privé, demeurant en France.

L'assemblée choisit comme secrétaire, M. Pierre Schwartz, employé privé, demeurant en France.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

- Que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication.

- Que, suivant liste de présence, toutes les 1.000 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.000 voix.

- Que le présente assemblée est donc régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, tous les actionnaires déclarent en avoir pris préalablement connaissance.

Le Président soumet ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour à la délibération de l'assemblée générale, qui prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le mandat des administrateurs est échu depuis le 5 mai 2004 et l'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de renouveler les mandats de Monsieur Daniel Pechon et de Madame Michèle Cabassi pour une durée de six ans à compter du 6 mai 2004.

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur Monsieur Guy Feite, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Madame Colette Hartwich; et ce pour une durée de 6 ans à compter du 6 mai 2004.

*Deuxième résolution*

Le mandat du commissaire aux comptes est échu depuis le 5 mai 2004 et l'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de renouveler son mandat pour une durée de 6 ans à compter du 6 mai 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le scrutateur et le secrétaire.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01620. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038423.3/850/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

---

**AIBC INVESTCORP HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 54.938.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société  
tenue extraordinairement au siège social en date du 7 mai 2004*

- les comptes annuels au 30 juin 2003 et l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité;
- décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 30 juin 2003;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

*Administrateurs:*

- M. John B. Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg
- M. Herman R. W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg
- M. Rory C. Kerr, 16, Windsor Place, Dublin 2, Irlande

*Commissaire aux comptes:*

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, place d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038586.3/631/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

---

**AIBC INVESTCORP HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 54.938.

—  
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(038587.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

---

**BELVAUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 21.780.

—  
SGG a décidé de résilier avec effet au 30 mars 2004 la convention de services et de domiciliation conclue en date du 4 décembre 2000 la liant à la société sous rubrique.

Le 6 avril 2004.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038826.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---



**INVESTCORP CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 70.221.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société  
tenue extraordinairement au siège social en date du 7 mai 2004*

- les comptes annuels au 30 juin 2003 et l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité;
- décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 30 juin 2003;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

*Administrateurs:*

- M. John B. Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg
- M. Herman R. W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg
- M. Rory C. Kerr, 16, Windsor Place, Dublin 2, Irlande

*Commissaire aux comptes:*

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038581.3/631/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

---

**INVESTCORP CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 70.221.

—  
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(038583.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

---

**SES ASTRA, Société Anonyme.**

Siège social: Betzdorf.  
R. C. Luxembourg B 22.589.

L'an deux mille quatre, le cinq mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SES ASTRA, ayant son siège social à Betzdorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 22.589, constituée suivant acte notarié du 1<sup>er</sup> mars 1985, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 93 du 2 avril 1985 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 428 du 16 mars 2002.

L'Assemblée est ouverte à huit heures trente sous la présidence de Madame Marie-Luise Lerner-Wolff, Assistant Corporate and Legal Affairs, demeurant à Newel (Allemagne).

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus (Belgique),

L'Assemblée choisit comme scrutateurs Madame Maggy Leick, employée privée, demeurant à Beggen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Confirmation des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 avril 2004.

Par voie de conséquence:

2. Suppression des alinéas 2, 3, 4 et 5 de l'article 5 des statuts concernant le «Transfert des Actions...»,
3. Suppression des alinéas 2, 3, 4 et 5 de l'article 12 des statuts.
4. Suppression du premier alinéa de l'article 24.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été comparées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de supprimer les alinéas 2, 3, 4 et 5 de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 5. Forme des Actions - Rachat des Actions**

Toutes les actions (ci-après les «Actions») sont exclusivement nominatives.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites et aux conditions fixées par les articles 49-2 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer les alinéas 2, 3, 4 et 5 de l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 12. Délibérations du Conseil**

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés et participant au vote, sans tenir compte des abstentions.

Tout administrateur ayant directement ou indirectement un intérêt opposé à celui de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du Conseil est tenu d'en informer le Conseil. Est considéré comme ayant indirectement un intérêt opposé l'administrateur qui occupe un poste d'administrateur, de fondé de pouvoir ou de conseiller auprès d'une entité ayant un intérêt opposé. Cette déclaration est consignée dans le procès-verbal de la réunion. Un tel administrateur ne peut prendre part aux délibérations sur cette affaire.

Le vote au Conseil ne sera pas secret, sauf si le Président ou trois administrateurs le demandent expressément. Cette demande ne devra pas être justifiée et pourra être faite à tout moment avant le vote. Mention devra en être faite au procès-verbal.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer le premier alinéa de l'article 24 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 24. Modifications des Statuts**

Toute modification des statuts doit faire l'objet d'une information préalable au Gouvernement qui dispose d'un délai de 20 jours pour s'opposer à la modification au cas où celle-ci aurait pour effet de mettre en cause le respect des lois nationales ou des conventions internationales ou l'exploitation de la Concession suivant les termes du dispositif de concession. Une modification peut seulement être adoptée par l'Assemblée Générale en cas de non opposition du Gouvernement et à la majorité prévue à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M-L. Lerner-Wolff, M. Leick, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, vol. 21CS, fol. 10, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

F. Baden.

(038978.2/200/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

**SES ASTRA, Société Anonyme.**

Siège social: Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 22.589.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(038980.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

**EDELMETALLE LUXEMBOURG AG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 79.739.

Im Jahre zweitausendvier, den dreissigsten April.

Vor dem unterzeichnenden Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Herr Ludwig Wilhelm Marggrander, Dentalkaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-rue,  
 2. Frau Sonja Bourckel, Ehegattin Marggrander, Erzieherin, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-rue,  
 handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Aktiengesellschaft EDELMETALLE LUXEMBOURG AG  
 mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 79.739, gegründet durch Ur-  
 kunde des unterzeichnenden Notars vom 5. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Asso-  
 ciations Nummer 579 vom 27. Juli 2001.

Die Erschienenen fassen folgenden Beschluss.

Der Sitz der Gesellschaft wird von L-1880 Luxemburg, 93, rue Pierre Krier, nach L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-rue, verlegt.

Artikel 2 Absatz 1 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie ein-  
gangs erwähnt, an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Marggrander, S. Bourckel, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, vol. 21CS, fol. 9, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft ausgehändigt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Luxemburg, den 13. Mai 2004.

F. Baden.

(038970.3/200/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

**EDELMETALLE LUXEMBOURG AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-rue.

R. C. Luxemburg B 79.739.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(038973.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

**CALUMITE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxemburg B 17.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enre-  
gistrés à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02232, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de  
Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2004.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 4 mai 2004*

Les signatures conjointes qui peuvent, deux à deux, engager la société:

Monsieur Alain Speeckaert + Monsieur Adri Geppaard ou

Monsieur Adri Geppaard + Monsieur Paul Van Ussel ou

Monsieur Adri Geppaard + Monsieur Raymond Bosschaert ou

Monsieur Alain Speeckaert + Monsieur Raymond Bosschaert ou

Monsieur Paul Van Ussel + Monsieur Patrick Kemp ou

Monsieur Patrick Kemp + Monsieur Raymond Bosschaert

Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2004.

CALUMITE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039009.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

**TRUTH TECH HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 59.292.

SGG a décidé de résilier avec effet au 13 avril 2004 la convention de services et de domiciliation conclue en date du 9 novembre 1999 la liant à la société sous rubrique.

Le 6 avril 2004.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02575. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038828.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

**LUNAS S.A., Société Anonyme,  
(anc. LUNAS HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 48.659.

L'an deux mille quatre, le onze mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de LUNAS HOLDING S.A., R. C. Luxembourg B 48.659, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 519 du 12 décembre 1994.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 917 du 2 décembre 1999.

La séance est ouverte à seize heures quinze sous la présidence de Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Virginie Dalstein, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Anne-Marie Charlier, corporate executive, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq mille deux cents (5.200) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent trente mille euros (EUR 130.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de LUNAS S.A.»

2. Modification de l'objet social en celui d'une société de participations financières et modification afférente de l'article 2 des statuts.

3. Suppression de la référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding à l'article 15 des statuts.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La dénomination sociale de la Société est changée de LUNAS HOLDING S.A. en LUNAS S.A.

En conséquence l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1. Alinéa 1<sup>er</sup>.**

Il existe une société anonyme sous la dénomination de LUNAS S.A.»

*Deuxième résolution*

L'objet social de la Société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.

En conséquence les articles 2 et 15 des statuts de la Société sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

«**Art. 15.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures trente. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, V. Dalstein, A-M. Charlier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, vol. 21CS, fol. 19, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(039225.3/230/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**LUNAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 48.659.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 573 du 11 mai 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(039226.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**MARTIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 52.624.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(039141.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**MARTIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 52.624.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 27 février 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2002.

Les mandats de

Madame Geneviève V. Peynshaert

Monsieur Frederic F. Wildiers

Monsieur Raphaël Gaillard

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2010.

Luxembourg, le 27 février 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02553. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039142.3/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**MONAPA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 42.880.

SGG a décidé de résilier avec effet au 3 mai 2004 la convention de services et de domiciliation conclue en date du 31 mai 2000 la liant à la société sous rubrique.

Le 6 avril 2004.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02574. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038829.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**INLAND SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 69.498.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 31 décembre 2003 que le siège social est transféré, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004, de son adresse actuelle 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

INLAND SHIPPING S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03286. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038916.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**ABFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 85.098.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats 2002 .....	- 10.681,06 EUR
- Report à nouveau .....	- 10.681,06 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

Signature.

(039179.3/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**ABFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 85.098.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés .....	- 10.681,06 EUR
- Résultats 2003 .....	- 7.732,79 EUR
- Report à nouveau .....	- 18.413,85 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

Signature.

(039180.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**VINCENT ZAPPONE PROMOTIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 199, route de Burange.  
R. C. Luxembourg B 80.669.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

- 1) Le siège social de la société est transféré à:  
L-3429 Dudelange, 199, route de Burange  
(ancienne adresse: L-3490 Dudelange, 24, rue Jean Jaurès)  
Et lecture faite, les associés ont signé.

Dudelange, le 3 mai 2004.

Les Associés

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038997.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**CALLAS DUDELANGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 199, route de Burange.  
R. C. Luxembourg B 87.809.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

- 1) Le siège social de la société est transféré à:  
L-3429 Dudelange, 199, route de Burange  
(ancienne adresse: L-3490 Dudelange, 24, rue Jean Jaurès)  
Et lecture faite, les associés ont signé.

Dudelange, le 3 mai 2004.

Les Associés

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02214. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038994.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**DEPOT MANGEN ET KRACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4997 Schouweiler, 14, rue de Dahlem.  
R. C. Luxembourg B 25.916.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 janvier 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(039351.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**DEPOT MANGEN ET KRACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4997 Schouweiler, 14, rue de Dahlem.  
R. C. Luxembourg B 25.916.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 janvier 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(039349.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**CENDAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 68.268.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 mai 2004.

*Pour CENDAR S.A.*

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(039305.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**CENDAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 68.268.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 mai 2004.

*Pour CENDAR S.A.*

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(039308.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**CENDAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 68.268.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 mai 2004.

*Pour CENDAR S.A.*

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(039313.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**TRUFILUX, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 94.345.

Constituée par acte le 8 juillet 2003, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil du 30 juillet 2003, n° 799.

Les statuts ont été modifiés par actes au 8 septembre 2003 publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil du 10 octobre 2003, n° 1065.

—  
L'Assemblée du 14 mai 2004 élit aux fonctions d'administrateur Monsieur Bernard Trempont, son mandat prendra fin en 2009.

L'Assemblée réélit, en qualité de Commissaire, pour un terme d'un an, la société MAZARS, réviseur agréé, 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg et décide de maintenir sa rémunération à deux cent cinquante euros.

En application de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée approuve la nomination aux fonctions d'administrateur-délégué de Monsieur le Comte Goblet d'Alviella et de Monsieur Xavier Coirbay effectuée par le conseil d'administration de la société.

C. Göckel / B. Trempont

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03491. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039364.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---



**TRUFIDEE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 1.363.

Constituée par acte du 27 mars 1931, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil Spécial du 14 avril 1931, n° 28 et prorogée par acte du 1<sup>er</sup> mars 1961, publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil Spécial du 6 avril 1961, n° 25.

Les statuts ont été modifiés par actes des 15 juillet 1947, 1<sup>er</sup> mars 1961, 12 mai 1978, 10 mai 1984, 8 mai 1987, 8 avril 1988, 13 décembre 1989, 28 décembre 1993 et 11 septembre 1998, publiés au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil Spécial des 24 septembre 1947, n° 73, 6 avril 1961, n° 25, 26 juillet 1978, n° 160, 22 juin 1984, n° 165, 31 août 1987, n° 239, 4 juillet 1988, n° 181, 25 mars 1994, n° 111 et Recueil du 4 décembre 1998 n° C 877.

L'Assemblée du 14 mai 2004 élit aux fonctions d'administrateur Monsieur Bernard Trempont pour un terme de deux ans finissant en 2006.

L'Assemblée réélit aux fonctions d'administrateur Monsieur le Comte Goblet d'Alviella et Monsieur François Gillet, leur mandat prendra fin en 2010.

L'Assemblée élit, en qualité de Commissaire, pour un terme d'un an la société MAZARS, réviseur agréé, 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg et décide de fixer sa rémunération annuelle à deux cent cinquante euros.

En application de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée approuve la nomination aux fonctions d'administrateur-délégué de Monsieur le Comte Goblet d'Alviella et de Monsieur François Gillet effectuée par le conseil d'administration de la société en vertu de l'article 14 des statuts.

C. Göckel / B. Trempont

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03488. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039363.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**HOXTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1917 Luxembourg, 13, rue Large.

R. C. Luxembourg B 88.091.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Signature.

(039159.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

**HOXTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1917 Luxembourg, 13, rue Large.

R. C. Luxembourg B 88.091.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 10 mai 2004*

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003 sont approuvés;

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ainsi que l'affectation du résultat sont approuvés. Le résultat de l'exercice est affecté de la manière suivante:

- Résultats reportés: ..... - 10.080,91 EUR (perte)

La cooptation de la nomination de Mademoiselle Tanja Ewert, au poste d'Administrateur, est ratifiée. Elle terminera le mandat de son prédécesseur;

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003;

Quant à la décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, les activités de la société sont continuées malgré la perte dépassant la moitié du capital social au 31 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

HOXTER S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02700. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039164.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

**RESTAURANT LA DORADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8017 Strassen, 27, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 17.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02179, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

*Pour RESTAURANT LA DORADA, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(039088.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**CENTRAL REST STOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4713 Pétange, 42, rue Belair.

R. C. Luxembourg B 23.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02181, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

*Pour CENTRALE REST STOP, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(039089.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 58.535.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AQ00033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2004.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

J. Will / I. Asseray

*Associate Director / Director*

(039025.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**POS INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 78.564.

**RECTIFICATIF**

Le texte existant de la rubrique «Gérance» est à modifier comme suit:

«- HALSEY, S.à r.l., ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg».

Le texte existant de la rubrique «Gérance» concernant M. Bertil Hansson, est à modifier comme suit:

«- M. Bertil Hansson, administrateur de sociétés, demeurant au Clos d'Irène, n° 12, route de Saumane, F-84800 Isle sur la Sorgue, France».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Pour réquisition

HALSEY GROUP, S.à r.l.

*Le domiciliataire*

K. Segers / C. Gammal

*Gérante / Membre du comité exécutif*

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039523.3/230/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**BLACK AND WHITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7520 Mersch, 34, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 48.943.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 avril 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(039397.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**BLACK AND WHITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7520 Mersch, 34, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 48.943.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 avril 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(039399.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**UBS FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 75.662.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AP04780, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour UBS FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

J. Will / I. Asseray

Associate Director / Director

(039030.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**FIDUCIAIRE CENTRALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 57.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01091, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour FIDUCIAIRE CENTRALE S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(039000.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**FONTRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6113 Junglinster, 9, rue des Cerises.  
R. C. Luxembourg B 54.192.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03540, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

(039132.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

Signature.

**TUREST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 62.928.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02497, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(039078.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**LUGH INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3373 Leudelange, 8, Domaine Schmiseleck.

R. C. Luxembourg B 73.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02556, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour LUGH INVESTMENT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(039080.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**LA TOSCANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 52.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02558, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour LA TOSCANA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(039084.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**LUX-AUDIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 25.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01100, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour LUX-AUDIT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(039087.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**EURONAV LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 51.212.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039369.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**SOCIETE INTERNATIONALE DE RECHERCHES TECHNIQUES (SIRTEC) S.A.,**

**Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 17.549.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 janvier 2004*

Les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant à 66, Cité Schmiedenacht, L-4993 Sanem, Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant à 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen et Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant à 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 19 janvier 2004.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE INTERNATIONALE DE RECHERCHES TECHNIQUES (SIRTEC) S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03033. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039237.3/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**RED STORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 69, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 80.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02135, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RED STORE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(039111.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**CARRELAGES LEHNERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, Waistrooss.

R. C. Luxembourg B 89.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02190, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

*Pour CARRELAGES LEHNERT, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(039150.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**COBASOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4925 Bascharage, 8, rue de Hautcharage.

R. C. Luxembourg B 68.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02200, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

*Pour COBASOL, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(039183.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**SOLPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 79.914.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

(039166.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**LOGOS INC., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 65.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02202, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

*Pour LOGOS INC., S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(039184.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**BERTSCHI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4901 Bascharage.  
R. C. Luxembourg B 74.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 2004, réf. LSO-AP05446, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

*Pour BERTSCHI LUXEMBOURG, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(039193.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**IMMOBILIERE ESPACE KIRCHBERG C, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 77.899.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Signature

*Un mandataire*

(039102.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**LINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 50.909.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 mai 2004.

A. Lentz.

(039345.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**IMMOBILIERE ESPACE KIRCHBERG A, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 77.897.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Signature

*Un mandataire*

(039101.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**SCHRAINEREI CONRARDY SUCC. JACQUES & THORN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3932 Mondercange, 5A, rue de Limpach.  
R. C. Luxembourg B 83.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02137, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SCHRAINEREI CONRARDY, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(039115.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**DUDINKA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 59.945.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

DUDINKA HOLDING S.A.

Signatures

*Administrateurs*

(039298.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**CAFE CIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 5, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 28.934.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(039405.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**CAFE CIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 5, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 28.934.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(039404.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**MANGALOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 59.952.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 mai 2004.

MANGALOR HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(039277.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**SOCIETE INTERNATIONALE DE RECHERCHES TECHNIQUES (SIRTEC) S.A.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 17.549.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 mai 2004.

SOCIETE INTERNATIONALE DE RECHERCHES TECHNIQUES (SIRTEC)

Signatures

Administrateurs

(039279.3/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**VITALE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 32.153.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 mai 2004.

VITALE HOLDING S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

(039289.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**MICHELLE PARTICIPATIONS MOBILIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 87.006.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Le 17 mai 2004.

MICHELLE PARTICIPATIONS MOBILIERES S.A.

Signatures

Administrateurs

(039295.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---